

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**Un Peuple-Un But-Une Foi**  
**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**Direction des Aires Marines Communautaires Protégées**  
**Aire Marine Protégée de Saint-Louis**  
**BP : 80 Saint Louis**  
**Tel : 33 961 60 03**



**RAPPORT D'ANALYSE DE L'EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION DE  
L'AMP DE SAINT-LOUIS AVEC LA VERSION II IMET**

**SAINT-LOUIS DU 17 AU 19 OCTOBRE 2020**



**Octobre 2020**

## Table des matières

|                                                 |    |
|-------------------------------------------------|----|
| Liste des graphiques .....                      | 2  |
| INTRODUCTION .....                              | 3  |
| I. CONTEXTE D'INTERVENTION .....                | 3  |
| II. EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION ..... | 5  |
| II.1- Contexte de gestion .....                 | 6  |
| II.2- Planification .....                       | 9  |
| II.3- Intrants .....                            | 10 |
| II.4- Processus .....                           | 11 |
| II.5- Résultats .....                           | 14 |
| II.6- Effets/Impacts .....                      | 15 |
| III. SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS .....         | 16 |

## Liste des graphiques

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 1 : Synthèse des six éléments du cycle de gestion .....         | 6  |
| Graphique 2 : Synthèse des six éléments du cycle de gestion .....         | 6  |
| Graphique 3 : Indicateurs du Contexte de gestion .....                    | 7  |
| Graphique 4 : Indicateurs de la planification .....                       | 9  |
| Graphique 5 : indicateurs des intrants .....                              | 11 |
| Graphique 6 : indicateur synthèse du Processus .....                      | 12 |
| Graphique 7 : Indicateurs détaillés du Processus .....                    | 13 |
| Graphique 8 : Indicateurs des Résultats de l'efficacité de gestion .....  | 14 |
| Graphique 9 : Indicateurs Effets/Impacts de l'efficacité de gestion ..... | 15 |

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de la Gestion des Aires Protégées dans 02 Réserves de Biosphère du Sénégal (PAGERE) : Réserve de Biosphère du Delta du Fleuve Sénégal – Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, un atelier de formation sur l'outil d'évaluation IMET II a été organisé à la Somone afin de permettre aux gestionnaires de faire une évaluation de l'efficacité de gestion de leur aire protégée.

C'est en ce sens que l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis a organisé un atelier d'évaluation de l'efficacité de gestion de son site durant la période du 17 au 19 octobre 2020. Cet atelier a été cofinancé par le PAGERE (WA – 187) et le Projet de Gestion Intégré de la Biodiversité dans le Delta du Saloum (GiBiod).

Ainsi, cette rencontre a vu la participation des agents de l'AMP de Saint-Louis, du Bureau d'Information des Parcs, Réserves et AMP du Nord, du Conservateur de la Réserve Spéciale d'Avifaune du Ndiaye, du Coordonnateur du Conseil Local de la Pêche Artisanale de Saint-Louis et des membres du Comité de gestion de l'AMP de Saint-Louis. Le présent rapport analyse les résultats de cette évaluation.

|                                           |                  |                                        |                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nom du coach</b>                       | Moustapha CISS   | <b>Date de démarrage</b>               | 17 Octobre 2020                                                                              |
|                                           |                  | <b>Fin des travaux</b>                 | 19 Octobre 2020                                                                              |
| <b>Objet de l'atelier</b>                 | Remplissage IMET | <b>Localisation géographique</b>       | Pays : Sénégal<br>Localité : Saint-Louis<br>AP : Aire Marine Protégée de Saint-Louis (AMPSL) |
| <b>Nombre de participants<sup>1</sup></b> | 10               | <b>Prise en charge de l'évaluation</b> | Projet WA – 187 – PAGERE et GibioD                                                           |

### I. CONTEXTE D'INTERVENTION :

Au sortir du Vème Congrès des Parcs Nationaux de Durban (2003), l'Etat du Sénégal s'est fortement engagé dans la conservation de la biodiversité marine et côtière. Il a été soutenu par les différents acteurs de la pêche mais aussi par des ONG. C'est dans ce contexte que cinq (05) AMP furent créées en 2004 dont celle de Saint-Louis par Décret N° 2004-1408 du 04 novembre 2004 sur une superficie de 49 600 hectares.

---

<sup>1</sup> Joindre fiche de présence en (Annexe 1)

Cet engagement de protection de ses ressources marines et côtières s'est réconforté à la COP 10 de Nagoya où le renforcement du réseau d'aires marines protégées a été une recommandation forte des pays contractants pour l'atteinte des objectifs de 10% d'espace protégé en milieu marin à l'horizon 2020.

Au plan économique et social, la pêche joue un rôle important dans l'économie du Sénégal, elle occupe une place prépondérante dans la politique publique de création d'emplois particulièrement dans le sous-secteur artisanal. Elle représente 2,5 % du PIB du Sénégal et contribue à hauteur de 12% du PIB du secteur primaire. Elle assure une activité rémunératrice à plus de 17% de la population active. Aussi la pêche constitue une composante essentielle de la politique de l'état en matière de sécurité alimentaire. Elle représente une source de revenus et une activité primordiale au sein même de la région de Saint-Louis.

Au plan politique, l'Etat du Sénégal a pris des engagements au niveau international et régional à travers la CDB (Objectifs d'Aichi), le 5<sup>ème</sup> congrès sur les Parcs Nationaux, la Convention sur le droit à la mer, la convention d'Abidjan etc.

Au niveau national, la politique environnementale est articulée à l'axe stratégique 2 du **Plan Sénégal Emergent (PSE)** « Capital humain, Protection sociale et Développement durable ». La politique sectorielle est définie par la nouvelle lettre du secteur de l'environnement et du développement durable ainsi que des documents de planification stratégiques telles que la stratégie nationale pour les aires marines protégées, la Stratégie et le plan national d'actions sur la biodiversité, la politique forestière du Sénégal, le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques etc.

Du point de vu législatif et juridique, la protection de l'environnement marin et côtier est encadré par les lois et décrets d'application définis dans les codes de l'environnement, de la pêche, le code forestier, le code de la chasse.

Au plan institutionnel, l'AMP de Saint-Louis est sous tutelle de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées/Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

L'aire protégée est actuellement sous la responsabilité d'un Conservateur qui travaille en étroite collaboration avec le comité de gestion composé des acteurs locaux issus des différents collèges des métiers de la pêche.

L'AMP de Saint-Louis se caractérise par la richesse de sa biodiversité (tortues marines, mammifères marins, cétacés, oiseaux d'eau et plus de 46 espèces de poissons répertoriées, etc). Il est aussi noté la présence de la mangrove, des herbiers marins, etc., qui fournissent d'importants biens et services écosystémiques aux populations. Cependant, elle subit

aujourd'hui plusieurs pressions et menaces d'ordres naturels (changements climatiques) et anthropiques (pressions sur les ressources biologiques par les populations).

## Rapport d'analyse

### #10 Saint-Louis 🇸🇳 Sénégal



L'Aire Marine Protégée de Saint-Louis a pour mission principale la préservation et la conservation de la biodiversité marine et côtière dans une perspective de développement socio-économique des communautés. De manière plus spécifique, elle vise à :

- Conserver la structure, le fonctionnement et la diversité des écosystèmes ;
- Réhabiliter les habitats dégradés ;
- Améliorer le rendement de la pêche et de ses retombées socio-économiques pour les communautés locales.

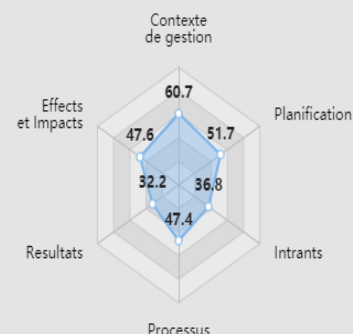
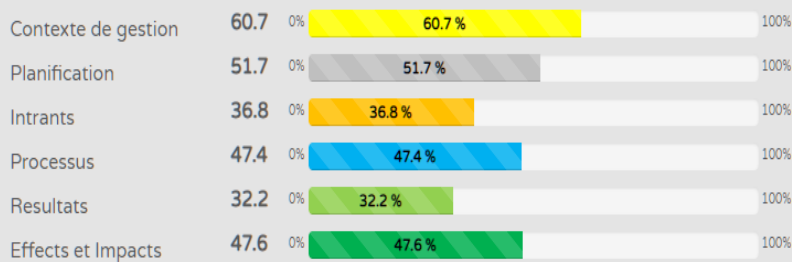
## II. EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION

L'évaluation de l'Efficacité de gestion d'une aire protégée avec l'outil IMET 2 prend en compte six (06) éléments essentiels. Il s'agit du contexte de gestion, la planification, les intrants, le processus, les résultats et les Effets/Impacts.

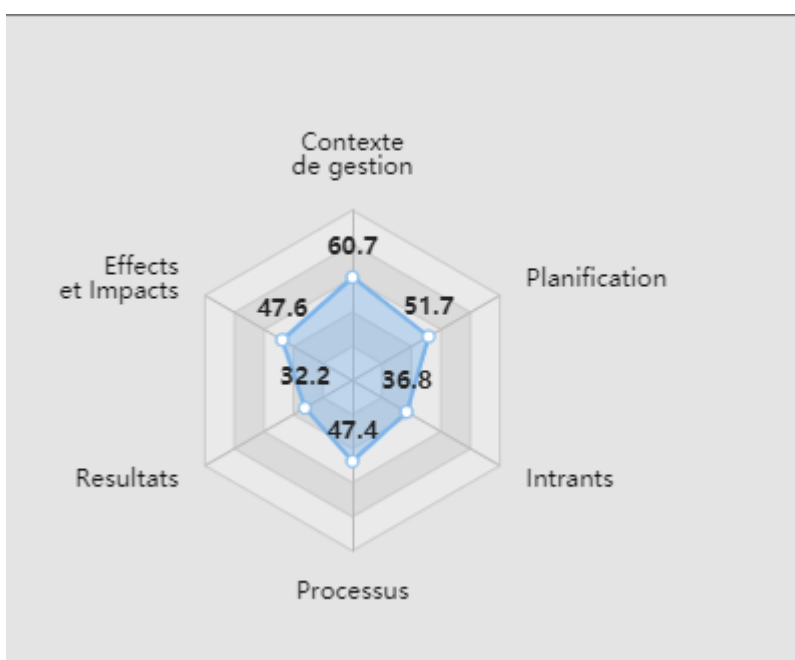
L'analyse des résultats de l'efficacité de gestion montre, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, que certains éléments du cycle de gestion de l'AMP sont en deçà de la moyenne (Intrants, Processus, Résultats et Effet/Impacts) par contre le contexte de gestion présente un score au-dessus de la moyenne (60,7 %) de même que la planification (51,7%).

## Efficacité de gestion

### Efficacité de gestion



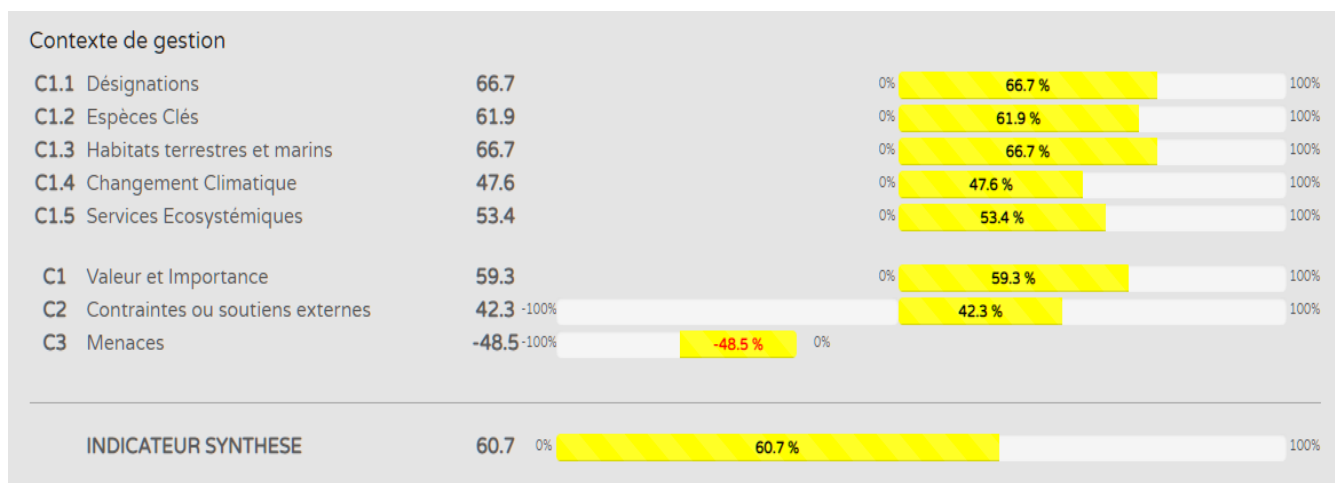
Graphique 1 : Synthèse des six éléments du cycle de gestion



Graphique 2 : Synthèse des six éléments du cycle de gestion

### II.1- Contexte de gestion :

Le contexte de gestion évalue les atouts en termes de désignation et valeurs naturelles et culturelles et leur intégration dans la gestion mais aussi les pressions et menaces. Il apparaît globalement que le contexte de gestion avec un score de synthèse de 60,7 % est au-dessus de la moyenne.



Graphique 3 : Indicateurs du Contexte de gestion

Les résultats obtenus montrent que les éléments du contexte de gestion sont favorables en ce qui concerne les désignations, les espèces clés, les habitats terrestres et marins, les services écosystémiques et la valeur et l'importance du site qui présente tous des scores supérieurs à la moyenne.

Les désignations : (appartenance à la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Bas Delta du Fleuve Sénégal, la diversité des habitats terrestres et marins et la diversité des espèces clés) ont des scores supérieurs à la moyenne. L'AMP intègre dans son processus de gestion pas mal d'espèces animales (tortues marines, dauphins, oiseaux etc.) et végétales : mangrove, herbiers marins) .

Le soutien des autorités et institutions (Soutien des communes et de l'Etat) à l'AMP est en deçà de la moyenne, ce qui nécessite une communication et un plaidoyer en faveur de leur engagement et d'un plus grand soutien.

L'AMP de Saint-Louis est aussi soumise à des pressions et menaces qui entravent sa bonne gestion. Ces dernières portent essentiellement sur :

- Les changements climatiques (Erosion côtière) (75,33%) impactent négativement sur la biodiversité et le bien-être des communautés ;
- Les modifications du système (Barrage de DIAMA) (63%) : le barrage de DIAMA constitue un frein pour la migration et la reproduction des espèces halieutiques. Son ouverture en période des hautes eaux entraîne l'inondation des sites de nidification de l'avifaune (Mouettes à tête grise *Larus cirrhocephalus*, Sterne hansel *Gelochelidon nilotica*) ;
- Le transport et infrastructure (63%) : (Voies navigables et voies de navigation maritimes) : L'AMP de Saint-Louis à travers l'embouchure du fleuve constitue le

passage obligé de toutes les embarcations (6000 pirogues par an)<sup>2</sup>. Toutes ces pirogues traversent l'AMP et entraînent une pollution sonore et le déversement d'autres micro polluants liés aux hydrocarbures qui impactent sur la biodiversité ;

- La pollution (54,3%) : les déchets plastiques provenant de la ville de Saint-Louis et le déversement des produits chimiques par l'usine de production de farine de poisson ont un impact négatif sur la biodiversité mais surtout sur la reproduction des tortues, l'avifaune et les ressources halieutiques.
- L'utilisation des ressources biologiques : la pêche à grande échelle (50%) est aussi une des pressions qui s'exercent sur l'AMP de Saint-Louis ;
- L'exploitation future du gaz (45,67%) pourrait constituer une menace réelle pour la biodiversité de l'AMP de Saint-Louis ;

Ainsi les recommandations ci-après sont faites pour améliorer le contexte de gestion : il s'agit de :

- L'intégration d'objectifs et d'indicateurs clairs sur les éléments clés et leurs vulnérabilités face aux changements climatiques dans le futur PAG ;
- Le plaidoyer et la communication envers les décideurs et les compagnies minières (British Petroleum) afin de renforcer leur engagement dans la gestion des ressources de l'AMP ;
- L'opérationnalisation du Plan de Gestion environnement et social ;
- La mise en place d'un système de veille et d'alerte précoce pour la prévention et la gestion des risques liés à la pollution par les hydrocarbures ;
- L'amélioration des règles de gestion (plus de régulation sur l'accès aux ressources) et de la surveillance ;
- La sensibilisation des ménages et de la commune de Saint-Louis pour une gestion rationnelle des déchets plastiques ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques.

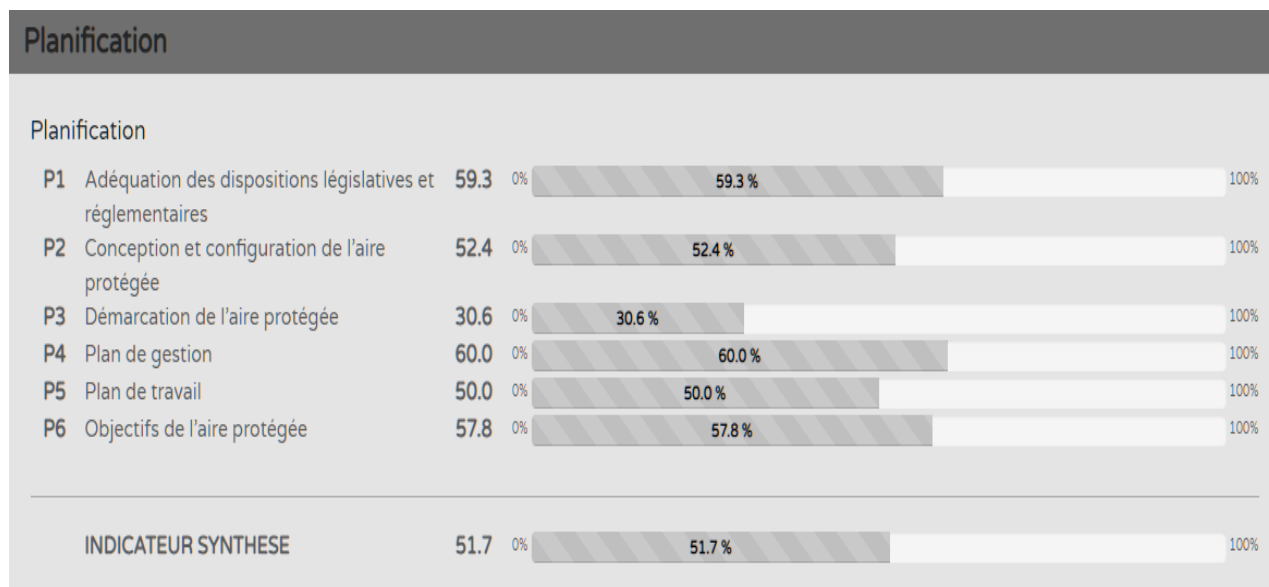
---

<sup>2</sup> Source : Service Régional de la Pêche, 2020



## II.2- Planification :

La planification est un outil essentiel pour la gestion d'une aire protégée. Le graphique 4 Ci-après donne un score de synthèse légèrement supérieure à la moyenne (51,7%). Ceci s'explique par l'adéquation des dispositions législatives et réglementaires (création de l'AMP par Décret Présidentiel avec des coordonnées GPS précisées dans le dit décret), de la bonne configuration de l'aire protégée et de l'existence de plan de gestion.



Graphique 4 : Indicateurs de la planification

L'analyse approfondie de la conception et de la configuration de l'AMP montre que certaines zones clés pour la conservation de la biodiversité (partie fluviale et celle continentale où se situent les villages périphériques tels que Doune Baba DIEYE, Keur Barka et Dieul-Mbam) ne sont pas intégrées dans les limites de l'AMP alors qu'elles sont riches en avifaune et en ressources halieutiques.

L'analyse de ce graphique montre aussi qu'un plan de travail existe mais ne prend pas en compte, de façon spécifique, certaines espèces clés et habitats critiques pour la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, la démarcation de l'AMP de Saint-Louis a été réalisée par le projet Fish for Life en 2017 et n'a concerné que la Zone de Protection Intégrale. Sur les six balises installées, quatre sont hors zone du fait du fort courant marin qui prévaut mais aussi de la manière dont les balises ont été installées dans l'AMP. Ce qui explique ce faible pourcentage (30,6%).

Il faut aussi noter que malgré un score de 57,8%, les objectifs de l'AMP doivent être revus pour prendre en charge certaines espèces clés, les changements climatiques et l'exploitation future du gaz dans la gestion de l'AMP.

En termes de recommandations, il est nécessaire de :

- Reconsidérer les objectifs de gestion à long terme en intégrant les enjeux biologiques et les impacts des changements climatiques ;
- Réviser les limites de l'AMP en prenant en compte certaines zones clés pour la conservation de la biodiversité (partie fluviale et celle continentale où se situent les villages périphériques tels que Doune Baba DIEYE, Keur Barka et Dieul-Mbam) ;
- Baliser la totalité de l'AMP de Saint-Louis en s'appuyant sur un partenariat avec BP dans le cadre de la RSE ;
- Intégrer le suivi d'espèces clés et zones sensibles dans le PTA.

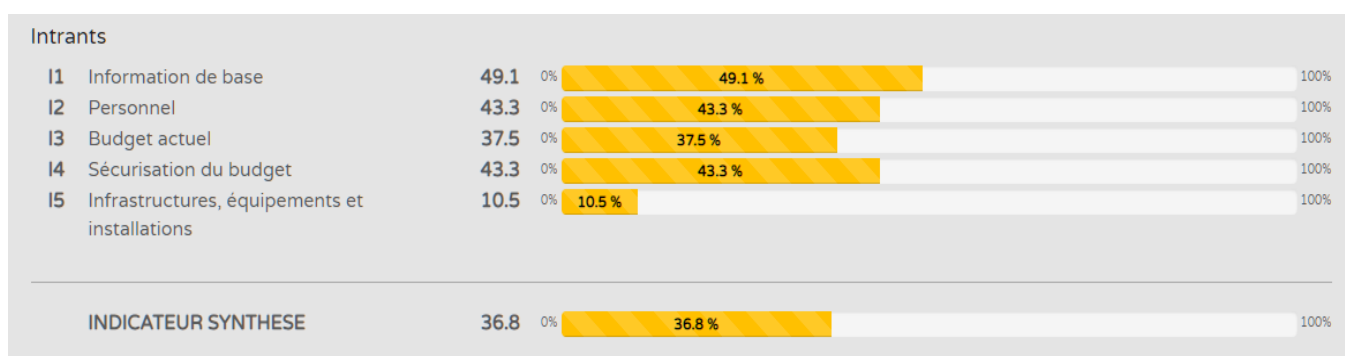
### II.3- Intrants

Les intrants sont indispensables pour la gestion d'une aire protégée. Ils constituent l'une des composantes les plus faibles du cycle de gestion avec un score de synthèse de 36,8% bien en deçà de la moyenne. Ce pourcentage s'explique par la faible adéquation du budget actuel (35%). Ce taux intègre d'une part le budget de l'année 2019 jugé faible et d'autre part, l'appui des partenaires financiers. En effet, le budget de l'Etat alloué à l'AMP contribue à hauteur de 9,8% du budget total de l'AMP et reste constant malgré l'étendue de l'aire protégée (49 600 ha) et les besoins réels en infrastructure et équipements. Par contre, la contribution des partenaires est de 25,2% du budget total de 2019. Cette dernière contribution est variable et provient du projet WACA/FFEM qui prend fin en 2022 et du projet ADEPA/BP qui dépend de la durée de l'exploitation du gaz. Cette variabilité de la contribution des partenaires résulte de leurs objectifs mais aussi du niveau d'engagement des gestionnaires.

En dehors du budget global, le score de synthèse s'explique par l'absence des infrastructures, équipements et installations au niveau de l'AMP de Saint-Louis. Le siège de l'AMP se trouve à 7 km du site, ce qui pose un réel problème pour la surveillance et le suivi régulier.

Le personnel affecté par l'Etat (43,3%) est faible au regard des enjeux de conservation mais aussi de l'étendue du site.

Les informations de base (49,1%) restent en dessous de la moyenne. Ceci s'explique par le fait que des études de référence sur les espèces phares mais aussi sur des aspects clés pour la conservation de la biodiversité n'ont pas été réalisées avant la création de l'AMP pour évaluer la richesse du site.



Graphique 5 : indicateurs des intrants

En guise de recommandation, il est important de :

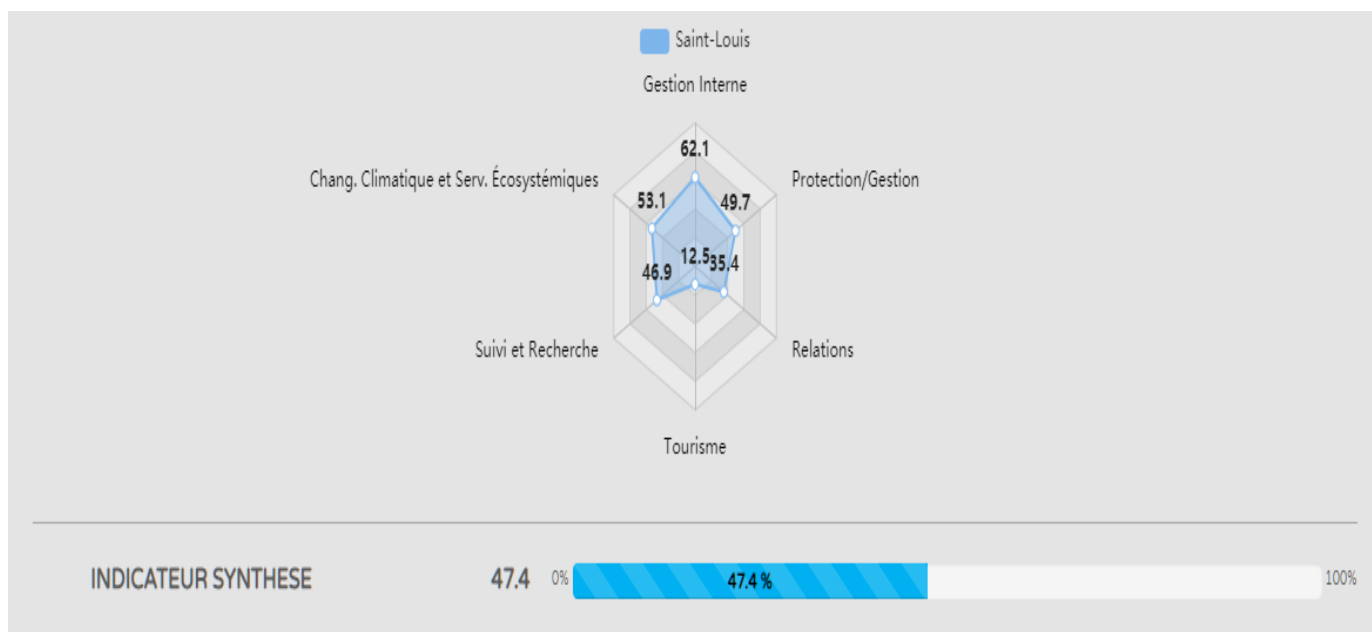
- ✓ Construire des locaux administratifs adéquats et renforcer les moyens opérationnels des agents pour une meilleure gestion du site ;
- ✓ Elaborer un plan d'affaire et développer un plan de mobilisation de ressources pour renforcer l'autonomie financière du site ;
- ✓ Faire un plaidoyer pour une augmentation de la contribution de l'Etat, vue les besoins énormes et l'étendue du site ;
- ✓ Réaliser des études de référence spécifiques pour une meilleure connaissance de la biodiversité mais aussi pour un meilleur suivi et une bonne prise de décisions en termes de gestion.

#### II.4- Processus

Les graphiques 6 et 7 ci-dessous donnent respectivement l'indicateur de synthèse et les indicateurs du processus du contexte de gestion de l'AMP de Saint-Louis.

L'indicateur de synthèse du processus a un score de 47,4% en dessous de la moyenne. Cette dernière s'explique par le faible score de l'indice du tourisme de 12,5% mais aussi celui des relations (35,4%).

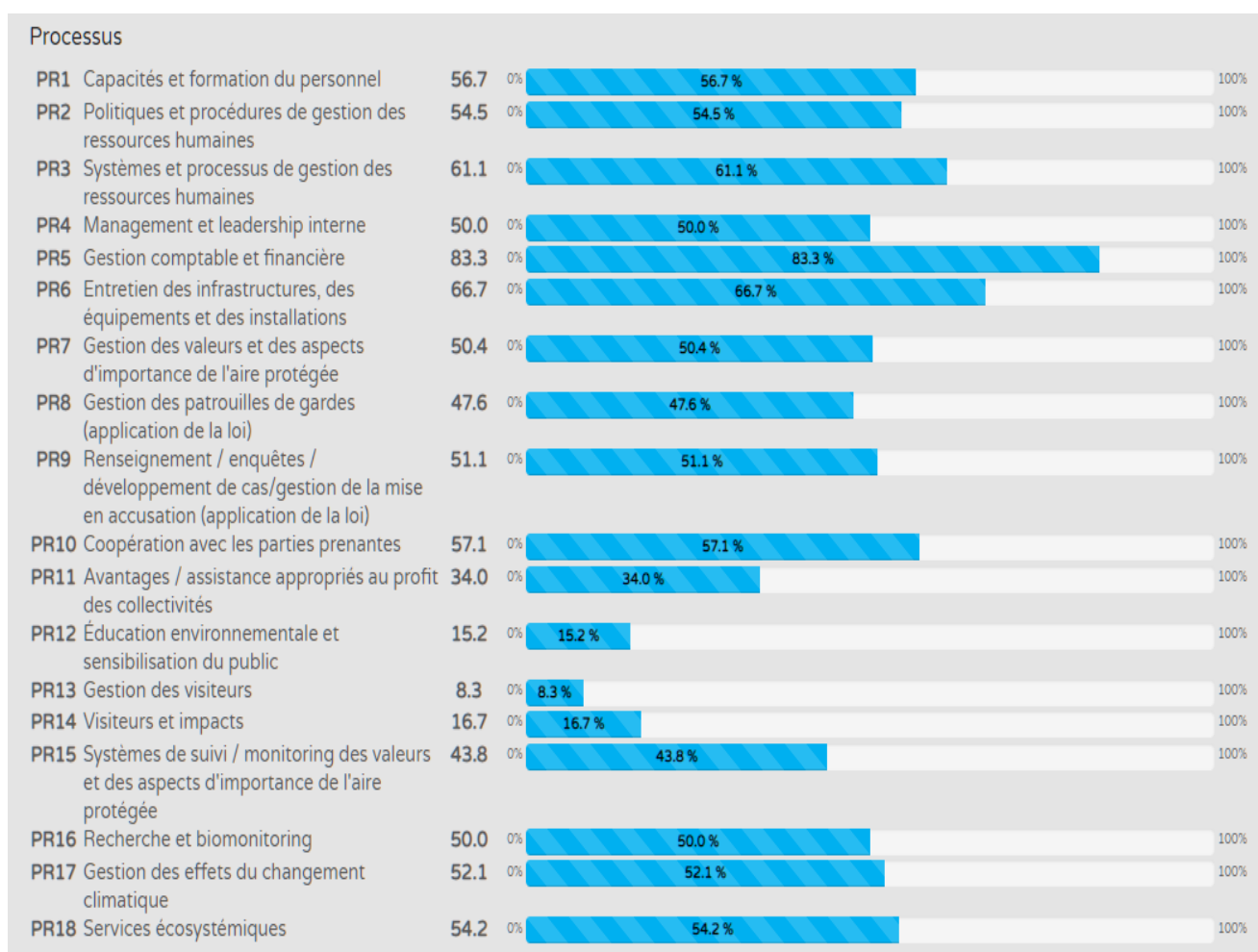
En effet, l'AMP, localisée à l'hydrobase de Saint-Louis qui est une zone touristique, ne développe pas des activités d'écotourisme faute de campement communautaire et ne dispose d'un système efficace de gestion des visiteurs d'où le score faible de 8,3%.



Graphique 6 : indicateur synthèse du Processus

Le faible score des relations 35,4% (avantages économiques et sociaux), en dessous de la moyenne, s'explique d'une part par l'absence de promotion des potentialités écotouristiques pourvoyeuses d'emplois locaux et d'autre part par le faible niveau d'emplois locaux créés par l'AMP. En effet, Il n'y a pas d'emplois permanents dans l'aire protégée sauf pour les activités de reboisement, de surveillance et de pêche expérimentale où les populations sont mobilisées de façon ponctuelle.

Le faible score de l'éducation environnementale et sensibilisation du public (15,2%) est dû à l'organisation irrégulière des séances d'éducation environnementale dans les écoles et des rencontres de sensibilisation dans les villages périphériques et dans la commune de Saint-Louis, faute de moyens financiers. Les acquis obtenus avec l'appui des partenaires techniques et financiers (projet Fish for Life et USAID Comfish) dans le cadre de la communication avec les radios communautaires n'ont pas pu être consolidés après leur départ faute de moyens.



Graphique 7 : Indicateurs détaillés du Processus

Le score de 53,1% (figure 6) des changements climatiques et services écosystémiques cache certaines faiblesses. En effet, l'AMP de Saint-Louis est soumise aux effets des changements climatiques qui impactent négativement sur les différents services écosystémiques.

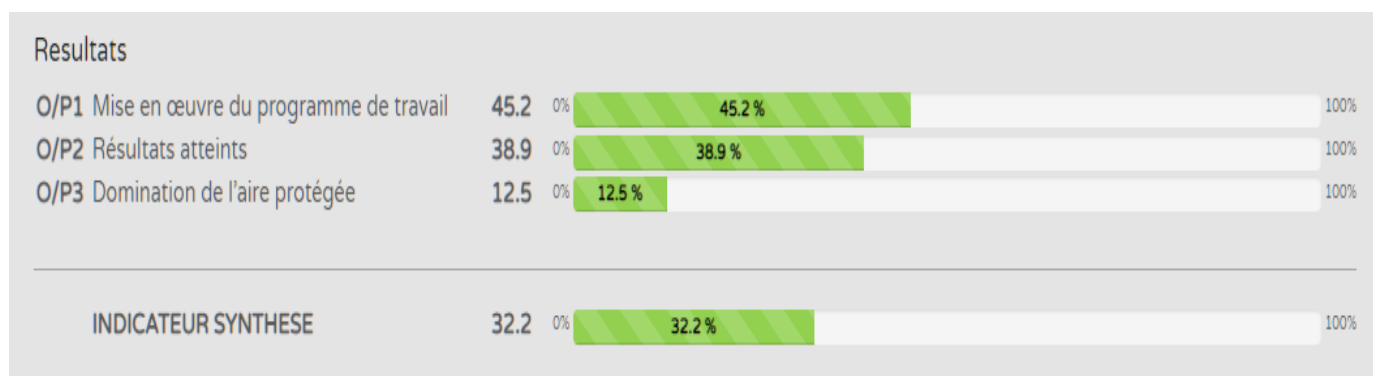
L'indice de synthèse sur la gestion interne (62,1%) est au-dessus de la moyenne. Cette dernière s'explique par la politique de renforcement de capacité des agents menée par l'Etat et appuyée par ses partenaires. Cette politique de renforcement des capacités des agents devrait se poursuivre sur les nouveaux outils de gestion mais aussi sur le suivi écologique.

En termes de recommandations, les propositions ci-après vont permettre d'améliorer le processus de gestion de l'AMP de Saint-Louis. Il s'agit de :

- ✓ Développer l'écotourisme à l'AMP de Saint-Louis à travers la construction d'un campement écotouristique pour le comité de gestion ;
- ✓ Poursuivre les séances d'éducation environnementales et de sensibilisation du public avec l'appui des partenaires ;
- ✓ Renforcer les capacités des agents sur les nouveaux outils de gestion mais aussi sur le suivi écologique.

## II.5- Résultats

La faiblesse de cet élément du cycle de gestion (32,2%), comme le montre le graphique 8, s'explique principalement par le niveau faible d'atteinte des résultats et la faiblesse de la surveillance de l'aire protégée. Le niveau de mise en œuvre du plan de travail quant à lui est peu satisfaisant 45,2%.



Graphique 8 : Indicateurs des Résultats de l'efficacité de gestion

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan de travail, le niveau de contrôle très faible de l'aire protégée du fait de l'insuffisance et de l'inadéquation des moyens de déplacements, pour la surveillance et le suivi, plombe les résultats. Le taux synthétique de mise en œuvre présente des faiblesses liées à la forte dépendance aux partenaires externes. En effet, beaucoup d'activités ont été réalisées grâce à l'appui de projets et de partenaires comme le WACA/FFEM, l'ADEPA/BP et USAID Comfish, ce qui n'est pas en soit négatif mais indique cependant que la pérennité de ces activités n'est pas assurée. Le niveau de contrôle très faible de l'AMP s'explique par la taille assez grande, l'éloignement du site et l'accès difficile à l'AMP à cause du canal de délestage combinés au déficit de moyens financiers, logistiques et de personnel. Les agents sont ainsi obligés compte tenu des moyens limités de se focaliser sur la zone de protection intégrale où la pêche est strictement interdite.

Les résultats obtenus de la mise en œuvre du plan de travail est faible 45,2%. Ceci s'explique par une planification fixant des résultats difficilement atteignables avec les activités prévues et des conditions de travail très difficile. En effet, l'AMP ne dispose pas de moyens logistiques adéquats pour la surveillance de sa partie maritime.

En guise de recommandation, il serait pertinent de :

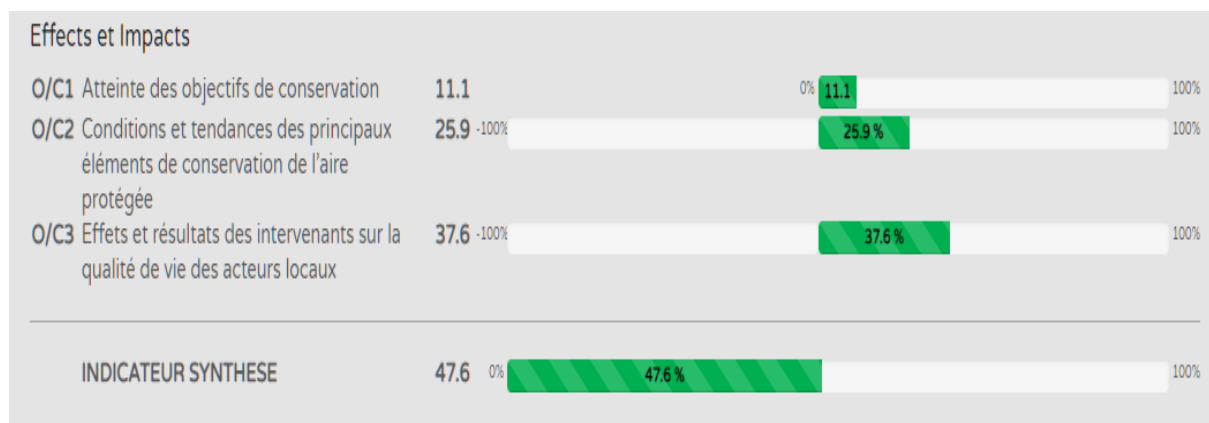
- ✓ Faire une planification plus réaliste ;
- ✓ Doter l'AMP de moyens logistiques et financiers pour la mise en œuvre des activités de conservation.

## II.6- Effets/Impacts

Le ratio « Effet et impacts » (47,6%), comme le montre le graphique ci-dessous, est faible mais reste supérieur à celui des résultats (32,2%). Il est tiré vers le haut par Effets et résultats des intervenants sur la qualité de vie des acteurs locaux. Elle correspond aux activités de maraîchage et de pêche qui se font respectivement dans les zones autorisées et aux alentours de l'AMP. De plus, la brèche constitue un lieu de recueillement et de prière pour les populations saint-louisiennes et environnantes. Il est aussi noté que des activités touristiques sont pratiquées par des hôteliers de la place même si l'écotourisme, qui est d'ailleurs une des priorités, n'est pas encore développé par le comité de gestion de l'AMP.

L'atteinte des objectifs de conservation qui a un score très faible montre que les objectifs fixés dans le PAG ont été trop ambitieux et mal formulés. Ces objectifs de conservation ont été aussi impactés négativement par les changements climatiques, les nuisances et les menaces. Ces éléments n'ont pas été pris en compte dans le plan de gestion, ce qui explique le pourcentage très faible de 11,1% pour l'atteinte de ces objectifs.

Dans le PAG, l'objectif spécifique 1 porte sur la conservation de la biodiversité (reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces) qui est mal formulé et difficilement atteignable du fait que l'AMP fait face à la dégradation des habitats liée à l'implantation du barrage, aux pollutions (les rejets de déchets plastiques provenant de la ville et de l'usine de farine de poisson, les résidus des pesticides provenant des aménagements hydroagricoles, etc.), l'obstruction et le comblement des axes hydrographiques et des zones de frayères ainsi que les différentes pressions et menaces. L'érosion côtière contribue aussi à la dégradation des sites de ponte des tortues. De plus, les dérangements liés à la traversée des milliers de pirogues impactent négativement sur la quiétude et la reproduction des espèces aviaires et halieutiques. Néanmoins, les activités de restauration et de conservation du milieu sont menées régulièrement par l'AMP pour atteindre l'objectif de conservation retenu dans le PAG.



Graphique 9 : Indicateurs Effets/Impacts de l'efficacité de gestion

### III. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

L'analyse de l'évaluation de l'efficacité de gestion de l'AMP de Saint-Louis à travers la version II de IMET fait ressortir les recommandations suivantes :

- Construire des locaux administratifs adéquats et doter l'AMP d'équipements et d'installations pour une meilleure gestion du site ;
- Développer l'écotourisme dans l'AMP à travers la construction d'un campement écotouristique pour le comité de gestion ;
- Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques ;
- Intégrer dans le futur PAG des objectifs et des indicateurs clairs sur les éléments clés et leurs vulnérabilités face aux changements climatiques ;
- Faire un plaidoyer et une communication envers les décideurs et partenaires pour un soutien à la gestion de l'AMP ;
- Réviser les limites de l'AMP en prenant en compte certaines zones clés pour la conservation de la biodiversité (partie fluviale et celle continentale où se situent les villages périphériques tels que Doune Baba DIEYE, Keur Barka et Dieul-Mbam, Mbabara) ;
- Baliser la totalité de l'AMP de Saint-Louis en s'appuyant sur un partenariat avec BP dans le cadre de la RSE ;
- Faire une planification plus réaliste en tenant en compte des moyens et des partenaires ;
- Doter l'AMP de moyens logistiques et financiers pour la mise en œuvre des activités de conservation ;
- Accroître le nombre de partenaires techniques et financiers et développer une stratégie attractive des bailleurs ;
- Poursuivre les séances d'éducation environnementales et de sensibilisation du public avec l'appui des partenaires ;
- Réaliser des études de référence spécifiques pour une meilleure connaissance de la biodiversité mais aussi pour une bonne prise de décisions en termes de gestion ;
- Améliorer les règles de gestion (plus de régulation sur l'accès aux ressources) et de la surveillance de l'aire marine protégée ;
- Faire une campagne de sensibilisation auprès des ménages et des industriels de la commune de Saint-Louis pour une gestion rationnelle des déchets plastiques et des effluents ;
- Renforcer les capacités des agents sur les nouveaux outils de gestion mais aussi sur le suivi écologique ;



- Doter l'AMP d'un plan d'affaires ;
- Renforcer la résilience du site face aux chocs climatiques et aux impacts potentiels liés à l'exploitation des gisements gaziers.

Projet d'Amélioration de la Gestion des aires protégées dans deux Réserve de Biosphère du Sénégal (PAGERE/WA187)

Nom du site : AMP / Saint Louis

Titre de l'activité : Evaluation de l'efficacité de gestion des sites

Date : 17/10/2020

Liste de présence du 17/10/2020

| N° d'ordre | Prénoms et Nom | Structures                        | Fonction/ Profession      | Localité de provenance | Contacts (Tel, e-mail)                  | Emargement |
|------------|----------------|-----------------------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------------------------|------------|
| 1.         | Mapathé DJIBA  | AMP                               | Conservateur              | Saint Louis            | 77 565 98 86<br>pallu@paleo.org         |            |
| 2.         | Yero BALDE     | Reserve Ndiel                     | Conservateur              | St-Louis               | 77 532 146 02<br>yero.balde@paleo.org   |            |
| 3.         | Aboubakar GAYE | Comité de Gestion AMP Saint-Louis | Trepreneur Général        | St-Louis               | 77.565.60.89                            |            |
| 4.         | Mariette WARR  | Bureau d'Information              | Adjoint au chef du Bureau | Saint-Louis            | 77.705.38.46<br>mariette.warr@gmail.com |            |

Evaluation de l'efficacité de gestion des sites du projet (PAGERE, WA187)

| N° d'ordre | Prénoms et Nom       | Structures                       | Fonction/ Profession        | Localité de provenance | Contacts (Tel, e-mail)                           | Emargement |
|------------|----------------------|----------------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------------------------------|------------|
| 5.         | Moulaye MBAYE        | Comité de Gestion AMP            | Président Comité de Gestion | Saint-Louis            | 77.524.88.24<br>moulaye.mbaye43@gmail.com        |            |
| 6.         | Mamoud Fall          | Bureau Info                      | chef du Bureau              | St Louis               | 77.299.82.50                                     |            |
| 7.         | Amadou HADY Diallo   | Conseil local de Pêche artisanal | Coordonnateur               | Saint-Louis            | 77 406 633 1<br>ndambacore11@gmail.com           |            |
| 8.         | Abdourahmane Badiane | Comité de Gestion AMP            | Secrétaire général          | Saint Louis            | 77 432 60 14<br>abdourahmane.badiane19@gmail.com |            |
| 9.         | Joseph OUS           | AMP Sengha                       | Coord.                      | Palmarin               | Joseph.ous@gmail.com                             |            |
| 10.        | Oumar BARRY          | AMP                              | Conservateur Adjoint        | Saint-Louis            | 77.453.68.70<br>Oumarbarry2@gmail.com            |            |
| 11.        |                      |                                  |                             |                        |                                                  |            |

Evaluation de l'efficacité de gestion des sites du projet (PAGERE, WA187)

Projet d'Amélioration de la Gestion des aires protégées dans deux Réserve de Biosphère du Sénégal (PAGERE/WA187)

Nom du site : AMP / Saint-Louis

Titre de l'activité : Evaluation de l'efficacité de gestion des sites

Date : 18/10/2020

Liste de présence du 18/10/2020

| N° d'ordre | Prénoms et Nom | Structures                        | Fonction/ Profession      | Localité de provenance | Contacts (Tel, e-mail)                  | Emargement |
|------------|----------------|-----------------------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------------------------|------------|
| 1.         | Mapathé DJIBA  | AMP                               | Conseiller                | Saint-Louis            | 77.545.98.86<br>batheedjiba@yahoo.fr    |            |
| 2.         | Yero BALDE     | Reserve Ndiael                    | Conservateur              | St-Louis               | 77.551.46.07<br>yero.balde2006@yahoo.fr |            |
| 3.         | Aboubacar GAYE | Comité de Gestion AMP Saint-Louis | Tre.sorier Général        | Saint-Louis            | 77.565.60.88                            |            |
| 4.         | Marième KARR   | B.I                               | Adjoint au Chef de Bureau | Saint-Louis            | 77.705.31.46                            |            |

Evaluation de l'efficacité de gestion des sites du projet (PAGERE, WA187)

| N° d'ordre | Prénoms et Nom        | Structures            | Fonction/ Profession        | Localité de provenance | Contacts (Tel, e-mail)                    | Emargement |
|------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------------|------------|
| 5.         | Mamoud Fall           | Bureau Info           | chef de bureau              | St Louis               | 77.299.82.50                              |            |
| 6.         | Moulaye MBAYE         | Comité de Gestion AMP | Président comité de gestion | Saint-Louis            | 77.584.88.84<br>moulaye.mbaye43@gmail.com |            |
| 7.         | Abdourahmane Badioune | Comité de Gestion AMP | Secrétaire général          | Saint Louis            | 77.326.19<br>badioune.abdou.19@gmail.com  |            |
| 8.         | Amadou Hadji Diello   | CLPA/SL               | Coordonnateur               | Saint-Louis            | 77.406.65.51                              |            |
| 9.         | Oumar BARRY           | AMP                   | Conseiller Adjoint          | Saint-Louis            | 77.453.68.70                              |            |
| 10.        | Toussaint OUS         | AMP Supra             | Coord.                      | Talissain              | toussaint.ous@gmail.com                   |            |
| 11.        |                       |                       |                             |                        |                                           |            |

Evaluation de l'efficacité de gestion des sites du projet (PAGERE, WA187)



Projet d'Amélioration de la Gestion des aires protégées dans deux Réserve de Biosphère du Sénégal (PAGERE/WA187)

Nom du site : AMP / Saint-Louis

Titre de l'activité : Evaluation de l'efficacité de gestion des sites

Date : 19/10/2020

Liste de présence du 19/10/2020

| N° d'ordre | Prénoms et Nom | Structures            | Fonction/ Profession      | Localité de provenance | Contacts (Tel, e-mail)                  | Emargement |
|------------|----------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------------------------|------------|
| 1.         | Aboubacar GAYE | Comité de Gestion AMP | Traésorier Général        | Saint-Louis            | 77 565 60 88                            |            |
| 2.         | Yero BALDE     | Réservé Ndiaye        | Conservateur              | St-Louis               | 77 551 46 07<br>Yerobalde2006@yahoo.fr  |            |
| 3.         | Marième WARR   | Bureau d'Information  | Adjoint au chef du Bureau | Saint-Louis            | 77 705 38 46<br>marime.warr@senegal.com |            |
| 4.         | Mapathé ATIBA  | AMP                   | conservateur              | Saint-Louis            | 77 454 88 86<br>palludjiso@yahoo.fr     |            |

Evaluation de l'efficacité de gestion des sites du projet (PAGERE, WA187)

| N° d'ordre | Prénoms et Nom       | Structures                       | Fonction/ Profession        | Localité de provenance | Contacts (Tel, e-mail)                      | Emargement |
|------------|----------------------|----------------------------------|-----------------------------|------------------------|---------------------------------------------|------------|
| 5.         | Moulaye MBAYE        | Comité de Gestion AMP            | Président Comité de Gestion | Saint-Louis            | 77 584 98 24<br>mmoulaye@mbaye430@gmail.com |            |
| 6.         | Mamoud Fall          | Bureau Info                      | chef des bureaux            | St Louis               | 77 299 82 50                                |            |
| 7.         | Amadou Hachy Jiallo  | Conseil local de Pêche artisanal | Coordonnateur               | Saint-Louis            | 77 606 65 51                                |            |
| 8.         | Abdourahmane Badiane | Comité de Gestion AMP            | Secrétaire général          | Saint Louis            | 77 432 60 14<br>badiane.abdou.14@gmail.com  |            |
| 9.         | Dumar Barry          | AMP/SL                           | Conservateur Adjoint        | Saint Louis            | 77 453 63 70                                |            |
| 10.        | Youssef Ous          | AMP Supra                        | Coord.                      | Talissin               | 77 453 63 70                                |            |
| 11.        |                      |                                  |                             |                        |                                             |            |

Evaluation de l'efficacité de gestion des sites du projet (PAGERE, WA187)